



## CRPLM Hauts de France

Comité Régional des Pêcheurs de Loisir en Mer des Hauts de France  
[www.crplm.fr](http://www.crplm.fr)

Maison des Associations – 59820 GRAVELINES Tél : 06 29 82 92 97  
Adresse postale : Jean Paul BAHEUX – 26, rue Rambout – 59430 St POL sur MER



Manifestation de Calais

le 14 Avril 2018

Monsieur le Sous Préfet,

Les dernières décisions du Conseil des ministres européens en charge de la pêche suscitent le mécontentement et la colère des pêcheurs récréatifs Français, en particulier au nord du 48<sup>ème</sup> parallèle.

Succédant aux discutables restrictions existantes en matière de pêche de loisir, l'interdiction pour 2018 de garder ne serait-ce qu'un bar par jour pour le pêcheur récréatif s'apparente à une brimade injuste qui frappe une population qui considère à juste titre n'être pas responsable de l'état préoccupant des stocks de bars.

Aussi, après l'aveu par l'IFREMER, de recourir à des données fausses, utilisées depuis 2012, concernant les prélèvements de bars attribués à la pêche récréative, les pêcheurs de loisir des Hauts de France, dans la diversité de leurs organisations manifestent leur exigence d'être entendus et reconnus.

Après le blocage du pont de Normandie, la manifestation de Morlaix puis celle de Cherbourg, la manifestation de Calais se fait l'écho des attentes des pêcheurs récréatifs régionaux.

Monsieur le Sous Préfet, le Comité Régional des Pêcheurs de Loisir en mer s'en remet à vous, représentant de l'Etat, pour transmettre à Monsieur le ministre Stéphane Travert qu'ils lui demandent expressément de respecter son double engagement de défendre :

pour 2018 la juste revendication d'un bar par jour et par pêcheur,

dès 2019 la création d'un quota mensuel ou annuel bien plus adapté à leur loisir.

Après avoir réaffirmé l'urgence d'étendre à tous et en tous lieux, le recours à des méthodes de pêche responsables et durables, les pêcheurs récréatifs des Hauts de France et leurs représentants vous remercient de les avoir reçus.